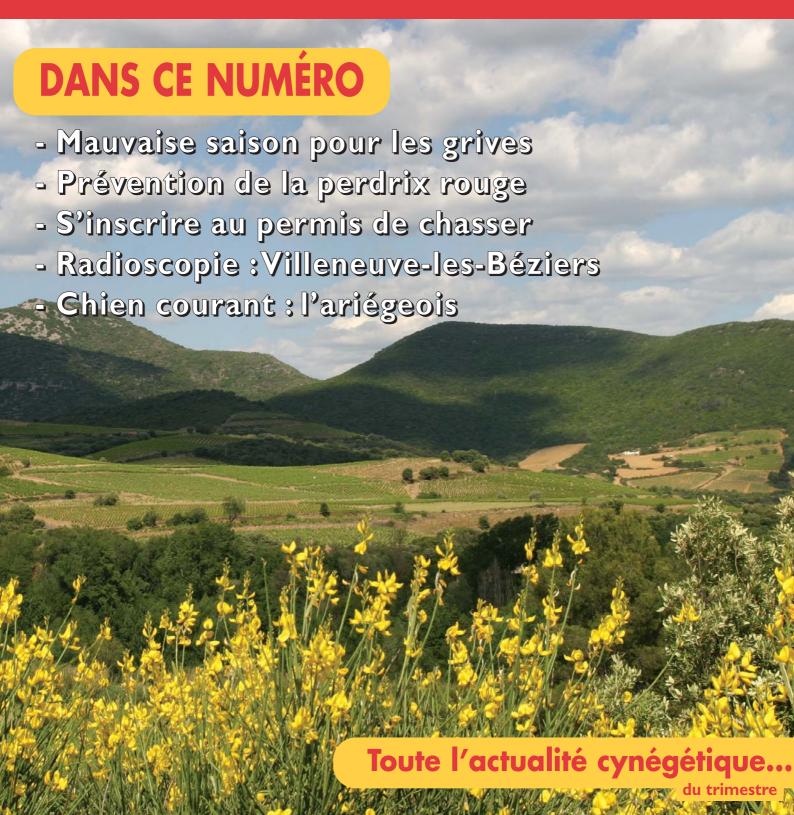
Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Avril 2009 - n° 74 - 1 €



SOMMAIRE - Avril 2009

4 - Organigramme

- Les services de la fédération départementale des chasseurs de l'hérault



5 - fermeture- Après l'accord
historique, l'échec
historique



- Mauvaise saison pour les grives



8 - Permis- Guichet unique2009

9 - Formation

Comment
 s'inscrire à l'examen
 du permis





10 - Recherche- L'assembléegénérale de l'IMPCF

14 - Gestion

 Mesures de prévention pour la perdrix rouge



17 - Interview- CorinneSchmittchasseresse

18 - Aménagement

- Catalogue Amélioration de la chasse





20 - Zoom - Dans la famille des mustélidés

22 - Radioscopie

- Villeneuve-lès-Béziers



24 - L'actualité...



25- Cynophilie- Brevet de chasse dans le Haut Minervois

26 - Etude- Les espèces menacées



-

27 - Espèce - L'outarde canepetière

28 - Cynophilie

- L'Ariégeois

- La chronique de l'UNUCR



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE 11 RUE ROBERT SCHUMAN 34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX

Tél.: 04 67 42 41 55 Fax: 04 67 42 66 17 E-mail: contact@fdc34.com

Directeur de la publication :Jean-Pierre GAILLARD

Publicité:

Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation:

Agence de Presse Espace Info B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex

Tél.: 04 67 12 05 05 Fax: 04 67 12 06 07

(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression:

Rockson - RN 113 - 13340 Rognac Commission paritaire: 0709 G 85520

ISSN: 0997-685 X **Dépôt légal à parution**

Reproduction des photos et des textes interdite

Avec ce numéro, un encart LE PISTOLIER



Le ler janvier 2009, une page de notre fédération s'est tournée avec le départ du directeur Jean-Pierre HURON après 31 ans de service.

Vous trouverez ci-après le nouvel organigramme de la fédération avec la nomination de Frédérique LONGOBARDI comme directrice, Guillaume DALERY chef du service technique et Olivier MELAC responsable de l'agence technique de Bédarieux.



Je peux vous assurer que les élus aidés par tous les salariés continueront de donner une image de marque conviviale et compétente auprès des 25000 chasseurs héraultais, de nos différents partenaires et de l'Administration.

Le 4 avril 2009 se tiendra notre assemblée générale annuelle à Villeneuve les Béziers pour la première fois un samedi car l'inspection du travail nous a vivement déconseillé de mobiliser nos salariés le dimanche pour ce type d'évènements.

Ce jour là, nous ferons le point sur nos espoirs pour le petit gibier et évoquerons la gestion du grand gibier en ayant le souci des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Auparavant, nous aurons, à l'occasion des différentes réunions des Unités de Gestion, rencontré tous vos responsables afin de préparer cet évènement annuel et aborder les propositions pour la nouvelle saison.

Votre président. Jean-Pierre GAILLARD

Le calendrier des fêtes de la chasse

- Château de Cassan : dimanche 3 mai

- Boujan-sur-Libron : samedi 16 et dimanche 17 mai

- Saint-Gély-du-Fesc : samedi 30 et dimanche 31 mai

- Agde : samedi 13 et dimanche 14 juin

- Aniane: samedi 20 et dimanche 21 juin

- **Bédarieux** : dimanche 5 juillet

BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle *"Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"* pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 €uros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : □ chèque bancaire □ chèque postal □ mandat

Nom: Prénom:

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier

ORGANISATION DES SERVICES

DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'HERAULT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

DIRECTION



Frédérique LONGOBARDI, directrice :

Coordination des services et direction des personnels, administration générale, mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration, suivi des procédures de police de la chasse Tél. 04.67.42.12.26 (secrétariat) frederique.longobardi@fdc34.com

SERVICE ADMINISTRATIF



Paola GREGO, secrétaire :

Accueil du public, vente de matériel et gestion des stocks, secrétariat du permis de chasser, des formations de l'Ecole de chasse et de nature du Soulié, gestion des cartes citadins Tél. 04.67.42.12.25

paola.grego@fdc34.com

Christine VIVES, assistante de direction :

Secrétariat du Président et de la Direction, gestion des insertions publicitaires dans le bulletin fédéral Tél. 04.67.42.12.26

christine.vives@fdc34.com





Christine ANGLES, secrétaire administrative:

Gestion des adhérents, des droits de vote et des abonnements, régisseur adjoint pour le Guichet Unique, mise à jour du fichier des CERFA pour le Guichet Unique et le bulletin

Tél. 04.67.15.64.46

christine.angles@fdc34.com

Armelle GUIONNET, responsable comptable et financier :

Tenue de la comptabilité et de la gestion financière, régisseur pour le Guichet Unique, relations avec les fournisseurs Tél. 04.67.42.12.27

armelle.guionnet@fdc34.com





Guillaume DALERY, chef du service, chargé des relations avec les sociétés de chasse :

Conseils juridiques, garderie particulière, dossier Natura 2000, SCOT Tél. 06.70.40. 87. 48/04. 67. 15. 64. 42

guillaume.dalery@fdc34.com





Olivier MELAC, technicien: Responsable de l'agence technique des hauts cantons de Bédarieux

Plans de chasse, carnets de battue, formation grand gibier au Soulié, animation des unités de gestion grand gibier Tél. 06. 72. 28. 85. 36/04. 67. 97. 89. 84

olivier.melac@fdc34.com



Nicolas PUECH, technicien:

Prévention des dégâts de grand gibier, formation grand gibier au Soulié, subvention clôtures, réseau SAGIR Tél. 06. 89. 89. 65. 87/04. 67. 97. 89. 85 nicolas.puech@fdc34.com

Denis CARRIERE, technicien:

Accueil du public, indemnisation des dégâts grand gibier, agrainage Tél. 06. 72. 40. 32. 54/04. 67. 95. 39. 72 denis.carriere@fdc34.com

Basés au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)

Ludovic AYMARD, technicien:

Formations : permis de chasser, chasse à l'arc, petit gibier au Mas Dieu, gardes particuliers, piégeurs, communication

Tél. 06.16. 97. 74. 68/04. 67. 42. 12. 28

ludovic.aymard@fdc34.com



Cyril MOREAU, technicien:

Animation des unités de gestion petit gibier, amélioration de la chasse, suivi petit gibier + dégâts de lapins

Tél. 06. 74. 88. II. 58/04. 67. I5. 64. 44 cyril.moreau@fdc34.com



Tanguy LEBRUN, technicien:

Suivis gibier d'eau et migrateurs terrestres, correspondant des ACM, école de chasse gibier d'eau, dégâts oiseaux, nuisibles

Nuisibles

Tél. 06.16. 97.76. 54/04. 67. 15. 64. 43

tanguy.lebrun@fdc34.com



Après l'accord historique, l'échec historique

Une décade de plus pour les canards, une de moins pour les oies, statu quo pour les grives, les palombes et la bécasse... les trois arrêtés 2009 de fermeture de la chasse n'ont satisfait personne. D'autant que celui concernant les canards a été attaqué en Conseil d'Etat par l'ASPAS, FNE, la ligue ROC et la LPO... et il a été suspendu.

n l'absence d'accord entre chasseurs et protecteurs lors des tables rondes de la chasse et du dernier Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le ministre de l'Ecologie Jean-Louis Borloo a tranché. En publiant, non pas un, mais trois arrêtés de fermeture distincts.

Le premier concernait la fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau, hormis les limicoles et les oies. Avec une décade supplémentaire (10 février) pour les canards sauf pour le colvert et le chipeau (31 janvier) et une date inchangée (20 février) pour les turdidés la bécasse et le pigeon ramier dans les département du sud de la France dont le nôtre.

Le deuxième portait sur les limicoles, avec huit jours en plus (8 février) par rapport à l'année précédente, sauf pour le vanneau huppé (31 janvier).

Enfin le troisième arrêté concernait les oies avec une décade en moins (1er février).

Mauvaise pioche pour Jean-Louis Borloo qui, du même coup, a fait ressurgir de vieilles lunes entre chasseurs et protecteurs.

Chasseurs mécontents

Même si dans notre région nous ne sommes pas vraiment concernés par la chasse des oies, l'arrêté sur ces espèces consacre un net recul en ce qu'il ne retient que le 1er février comme date de fermeture, alors que l'année passée, la fermeture avait été validée au 10 février. Qui plus est, la Fédération Nationale des Chasseurs avait demandé le 20 février, eu égard au développement de l'espèce.

L'oie cendrée est effectivement en pleine explosion démographique. Ses effectifs ont augmenté de plus de 20% entre 2002 et 2006 et depuis, sa courbe de croissance se maintient. Un essor tel qu'il



s'accompagne de phénomènes comme la sédentarisation de certains individus et des dégâts aux cultures au motif de surpopulations par endroits, impliquant des opérations de destruction.

C'est ainsi qu'en juin 2008, la Hollande avait préconisé un gazage pur et simple des oies cendrées, rieuses et bernaches nonnettes dans le nord du pays. Les chasseurs de gibier d'eau auraient préféré une chasse rationnelle, raisonnée et encadrée jusqu'au 20 février plutôt que ces procédés d'éradication révoltants.

De son côté l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'eau a déploré " un cadeau fait par le ministre aux anti-chasse extrémistes alors qu'une convention internationale sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie, jamais appliquée en France, permettrait de les chasser légalement jusqu'au 20 au motif de leur expansion démographique devenue problématique ". Entre le gaz et la chasse, l'option ministérielle a retenu le pire.

Protecteurs en justice

De leur côté, les associations anti-chasse se sont montrées déterminées à ne rien céder. Notamment la décade supplémentaire sur les canards. Une fois de plus, l'ASPAS, le FNE, la ligue ROC et la LPO ont traduit l'arrêté concernant ces espèces en Conseil d'Etat. La haute juridiction administrative a ordonné en référé une suspension de cet arrêté uniquement pour les canards de surface (pilet, siffleur, souchet, sarcelles d'été et d'hiver). Ces espèces-là ont finalement été fermées par arrêté modificatif le 3 février.

L'opacité de la directive

Cette situation conflictuelle est largement favorisée par l'opacité des textes européens. Les polémiques autour de la directive " Oiseaux " ont été légion ces dernières années ; et la controverse a souvent été nourrie par des interprétations divergentes, tant ces textes laissent une place prépondérante à la subjectivité des uns et des autres. In fine, ce sont les tribunaux qui tranchent, le plus souvent de manière restrictive. Et les protecteurs ne s'en privent pas !

En la matière, des positions claires ont été arrêtées par la Cour et ce n'est pas le guide interprétatif, que l'on a tendance à parer de toutes les vertus, qui infléchira significativement la jurisprudence.

Mauvaise saison pour les grives

Arrivées précocement en garrigue et dans le vignoble, les premières grives ont très vite déserté nos contrées et le renouvellement ne s'est pas fait. De l'avis de tous les chasseurs, qu'ils soient du midi, du Massif Central, de Gironde, du nord ou encore des Ardennes, la saison 2008/2009 aura été l'une des plus mauvaises jamais observée. Nous sommes allés demander à Jean-Claude Ricci, directeur de l'IMPCF, quel était son sentiment à ce sujet...

La rédaction : Vous êtes incontestablement l'un des meilleurs spécialistes des grives, et aussi l'un des meilleurs observateurs de leur migration. Confirmez vous l'impression des chasseurs au sujet de la saison passée ?

Jean-Claude Ricci: Oui, je la confirme, la saison a été mauvaise et les grives très rares dans l'ensemble, même si localement cela a pu se passer un peu mieux. Les chasseurs spécialisés notamment, qui sont fidèles au poste tous les jours en période de passage, tirent toujours mieux leur épingle du jeu que les généralistes. C'est un fait avéré.

Certains disent pourtant que non seulement 2008 a été un mauvais millésime, mais que d'année en année, les choses empirent, le phénomène migratoire faiblit.

J-C. R.: C'est vrai. En tout cas chez nous, dans le midi méditerranéen. Les comptages effectués par nos plus anciennes stations bioacoustiques, notamment en Corse, révèlent une diminution des contacts enregistrés par un facteur cinq sur les quinze dernières années. Sur le continent, d'autres stations indiquent une division des flux par un facteur trois. Ce constat est donc indiscutable ; les chasseurs, notamment ceux du sud de la France, voient moins de turdidés en automne et en hiver depuis trente ans.

Comment l'interprétez vous ?

J-C. R.: Il y a plusieurs hypothèses. Déjà, pour la saison passée, une météo tout à fait atypique. Il y a eu peu de mistral en automne, ce qui n'a pas favorisé la migration vers chez nous. Ensuite, énormément de pluies en fin octobre, qui ont fait partir les premières grives qui auraient pu hiverner chez nous. Et puis tout l'hiver, une très forte humidité, beaucoup de neige, notamment quarante centimètres à Marseille, du jamais vu ! Or, ce qui favorise la présence des turdidés



chez nous, ce sont le Mistral et la Tramontane, qui créent un véritable appel d'air, et ensuite, les qualités d'accueil du sud méditerranéen, qui reposent sur un hiver doux et relativement sec, les grives n'aimant pas l'humidité. Vous convenez que ce n'est pas précisément ce qui s'est passé. J'ajoute que la fermeture des milieux, l'arrachage du vignoble, la disparition des prairies naturelles et pâturées, tout cela concourt à affaiblir la qualité d'accueil des milieux méditerranéens.

Oui, mais il n'y a pas eu d'oiseaux non plus chez nos voisins du Massif Central, d'Aquitaine ou du Nord. Cette régression s'observe donc partout et semble s'aggraver...

J-C. R.: C'est le moment d'évoquer un autre facteur climatique, beaucoup plus large, à savoir la différence de pression entre l'anticyclone des Açores et la dépression d'Islande. Il s'agit d'un phénomène naturel qui régit depuis la nuit des temps le climat de la région atlantique nord, c'est à dire la nôtre, et qui est mesuré par un indice nommé NAO, ou Indice d'Oscillation Nord

Atlantique. En résumé, plus l'indice NAO est positif, plus les hivers sont chauds au sud et doux au nord. Or, depuis 1970, les climatologues ont mis en évidence une tendance forte à un NAO positif entre janvier et mars. En clair, il est probable que dans les prochaines années, l'aire d'hivernage des grives se décale d'un ou deux degrés plus au nord de l'Europe. Comme en témoigne les échos que je reçois depuis la Tchéquie ou encore la Pologne, pays dans lesquels les grives semblent stationner plus longtemps que par le passé.

Cela signifierait que si les grives ne sont pas chez nous, c'est qu'elles sont restées dans leur pays de nidification?

J-C. R.: Disons qu'elles restent plus longtemps dans certains pays d'Europe centrale, dont le climat hivernal s'est incontestablement adouci. Un constat à rapprocher de celui des bécassiers, qui baguent désormais des bécasses jusqu'en décembre dans la région de Moscou, ce qui est très nouveau. Pour confirmer cette piste de façon scientifique et suivre la migration des grives en temps réel, il faudrait bien sûr intensifier la pression d'observation dans ces pays là. Mais ce que l'on peut dire en tout état de cause, c'est que statistiquement, les grives sont de moins en moins enclines à venir jusque chez nous. Cela a d'ores et déjà été mis en évidence par le Muséum d'Histoire Naturelle concernant certaines espèces. En analysant les reprises françaises de bagues posées en Suisse et en Allemagne, ses scientifiques ont mis en évidence une réduction des probabilités de migration vers chez nous de la grive mauvis et du merle noir. Pour mémoire, la probabilité qu'un merle migre jusque chez nous était de 8/10 dans les années 70. Elle est de trois fois sur dix aujourd'hui. Quant à la grive mauvis, cette probabilité est tombée à une fois sur dix. Cela signifie que sur une période de dix ans, un oiseau ne va nous visiter qu'une fois. Bien sûr, c'est une réalité statistique, pas déterministe. Certaines mauvis viennent quand même. Mais elles le font moins souvent et sont évidemment moins nombreuses à le faire.

Ce phénomène est-il durable, irréversible ?

J-C. R.: Hélas oui, puisqu'il est lié au réchauffement global du climat à l'échelle planétaire. Et cela risque d'être d'autant plus vrai que les grives sont des espèces à courte durée de vie, donc il pourrait y avoir un renforcement par la génétique de ces comportements d'origine climatique. Si les hivers doux se succèdent au nord de l'Europe, si les oiseaux prennent " l'habitude ", de génération en génération, de migrer moins loin, le phénomène pourrait s'accélérer et s'intensifier.

Ce qui est étrange, tout de même, c'est que l'hiver 2008 a été particulièrement froid. Est-ce que cela n'aurait pas dû pousser les oiseaux vers nos latitudes? Est ce que les populations de grives ne seraient pas tout simplement en fort déclin?

J-C. R.: Sur la seconde partie de votre question, je vous réponds sans ambages : non. L'ensemble des ornithologues, pas spécialement pro-chasse, qui observent ces oiseaux s'accordent à dire que les cinq espèces de turdidés sont en état de conservation favorable, avec une tendance à la stabilité voire à l'augmentation des effectifs dans le cas de la litorne. Et la prospection pour ces espèces concerne l'ensemble du paléarctique occidental! Les turdidés présents en Europe sont donc entre 400 et 500 millions



avant le départ en migration, mais ils ne traversent pas tous la France, encore moins votre région, encore moins votre village. Si la tendance globale est bien au réchauffement de la planète, il est probable que l'aire d'hivernage des grives va se décaler d'un ou deux degrés de latitude vers le nord.

Alors, docteur...les grives au sud, c'est fini?

J-C.R.: Non. Mais il est presque certain que les bonnes saisons vont se raréfier. Encore une fois, ce que je vous dis repose sur des statistiques. Cela veut dire que si, dans l'ensemble, les grives se déplacent moins jusque chez nous, nous aurons encore de belles saisons, elles seront juste moins fréquentes. Ceci dit, nous vivrons encore des automnes frais et secs, avec de hautes pressions en octobre-novembre et des semaines entières de Mistral ou de Tramontane, qui rassureront les chasseurs sur l'état des effectifs de turdidés. Alors, nous vivrons de belles saisons. Je me rappelle notamment de l'année 1975, la seule saison vraiment exceptionnelle de migration que j'aie connue. Il y avait eu 30 jours de Mistral et de Tramontane entre le premier octobre et le I I novembre, corrélés à un indice NAO fortement négatif. Si ce genre de conditions venait à se reproduire, nous aurions encore une saison exceptionnelle. J'en fais le pari!

Trop vite, trop loin, trop haut?

Ce qui apparaît certain, c'est que les périodes de passage raccourcissent d'année en année ainsi que la durée des haltes migratoires. Une tendance que confirment les chasseurs spécialisés, qui tirent toujours mieux leur épingle du jeu que les généralistes en raison d'une présence quotidienne sur le terrain en période migratoire. Il est possible également que les basses pressions automnales, causant une forte humidité au niveau du sol, aient poussé les oiseaux à voler à des altitudes très élevées. C'est en tout cas ce qu'ont observé maints chasseurs de palombes.



Guichet unique 2009



Je peux valider mon permis par internet

(règlement par carte bancaire avec paiement sécurisé).

Dès le mois de juin 2009, comme l'année dernière, vous allez recevoir chez vous, par courrier, la demande de validation du permis de chasser pour la saison 2009/2010.

- Nous vous proposons à nouveau la souscription d'une assurance " Responsabilité Civile Chasse " MACIFILIA. Nous vous rappelons que la Responsabilité Civile Chasse est OBLIGATOIRE. Vous n'êtes pas obligé de souscrire votre contrat chez MACI-FILIA. Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire un contrat chez un autre assureur. Dans ce cas vous devez procéder au règlement auprès de ce dernier et récupérer l'attestation obligatoire. Dans le cas où vous choisissez MACIFILIA, pensez à résilier votre contrat auprès de votre assureur.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA DEMANDE DE VALIDATION S'EFFECTUE UNIQUEMENT PAR COURRIER A L'AIDE DE L'ENVELOPPE T (ne pas timbrer) QUE NOUS VOUS FOURNISSONS, ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT PAR CHEQUE BANCAIRE OU MANDAT CASH.

NE VOUS DEPLACEZ PAS

Afin de ne pas pénaliser les chasseurs qui respectent la procédure par courrier, AUCUNE VALIDATION NE SERA DELIVREE SUR PLACE A LA FEDERATION DES CHASSEURS.

Renvoyez simplement votre demande de validation par courrier au plus tôt, avant l'ouverture de la chasse, et vous la recevrez chez vous, sans perte de temps et dans les meilleurs délais.

Comment s'inscrire à l'examen du permis de chasser?

Les futurs candidats doivent retirer un formulaire au siège de la fédération des chasseurs ou le télécharger directement sur le site internet fdc34.com

Ce formulaire, dûment complété, doit être accompagné des pièces suivantes :

- une photocopie d'une pièce d'identité,
- une enveloppe affranchie libellée à l'adresse du demandeur,
- pour les mineurs une autorisation du père, de la mère ou du tuteur,
- un chèque ou mandat de 16 euros (droits d'inscription) établi à l'ordre de l'Agent comptable de l'ONCFS,
- un chèque de caution de 15 euros à l'ordre de la fédération des chasseurs (qui vous sera restitué le jour même de la formation), sauf en cas d'absence,
 - Un certificat médical,
- Une attestation de recensement ou certificat de participation à la journée d'appel.

L'ensemble du dossier doit être déposé ou envoyé à l'adresse suivante : Fédération départementale des chas-





seurs de l'Hérault - Parc d'Activités La Peyrière - I I Rue Robert Schuman -34433 Saint-Jean-de-Védas cedex.

Convocation

La Fédération des chasseurs vous retournera une convocation individuelle indiquant le lieu, la date et l'heure des sessions de formation. Par la suite, vous serez convoqué par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. D'abord pour passer l'épreuve théorique qui se déroule au siège de la fédération. Si vous réussissez à l'épreuve théorique, vous serez enfin convoqué pour passer l'épreuve pratique qui se déroulera sur le stand de tir de Poussan.

Formations et épreuves

Des séances de formations obligatoires organisées par la fédération préparent les futurs candidats aux épreuves théorique et pratique organisées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

L'épreuve théorique est composée de 21 questions présentées sous forme de projection vidéo. Les réponses sont à cocher sur une carte perforée. Si le candidat répond correctement à 16 questions sur 21, il obtient un certificat de réussite qui lui donne accès à l'épreuve pratique.

Cette épreuve pratique, également notée sur 21 points, se décompose en plusieurs parties :

- réalisation d'un parcours de sécurité (franchissement d'obstacles avec un fusil chargé de munitions à blanc),
- tir avec munitions à grenaille sur des plateaux d'argile,
- manipulation des armes (montage, démontage, vérification des canons...),
- tir à l'arme rayée sur sanglier courant.

N.B.: les candidats devront être très attentifs à l'aspect " sécurité ". Les comportements dangereux, les tirs vers une silhouette, les tirs sur des plateaux de couleur rouge symbolisant une espèce protégée sont éliminatoires.

Des ouvrages pour se préparer

Plusieurs ouvrages relatif à l'examen du permis de chasser sont disponibles en librairie. Lors des séances de formation, la fédération met à la disposition des candidats qui le souhaitent un ouvrage intitulé " Le nouvel examen du permis de chasser " éditions Hachette au prix de 8 euros. Un DVD est également disponible au prix de 15 euros.

Enfin les candidats peuvent consulter le site de la Fédération nationale des chasseurs (www.chasseurdefrance.com). Ils y trouveront, entre autres, des questions/réponses de l'examen qui leur permettront de tester, en ligne leurs aptitudes pour réussir les épreuves.

L'assemblée générale de l'IMPCF



Le 10 février dernier s'est déroulée à Saint-Jean-de-Védas, au siège de la fédération des chasseurs de l'Hérault, l'assemblée générale de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique. Cette réunion a permis de faire le point sur les derniers travaux et de dresser le bilan des récentes victoires d'étapes.

" C'est toujours avec une grande satisfaction que nous organisons certaines de nos assemblées générales en Languedoc-Roussillon, dans le très fonctionnel siège de la fédération des chasseurs de l'Hérault, présidée par notre collègue Jean-Pierre Gaillard, en outre président de la fédération régionale des chasseurs "; c'est en ces termes que le président de l'Institut, le Varois Marc Meissel, a ouvert la vingtième assemblée générale de l'IMPCF en ce 10 février 2009. Le président Gaillard soulignant le " plaisir " qu'il éprouvait à recevoir l'AG 2009 de cet outil scientifique " efficace " qu'est l'IMPCF. Une assemblée générale " anniversaire " en quelque sorte, puisque l'Institut ayant vu le jour en juin 1990, aura vingt ans révolus en juin 2010.

Un organisme reconnu

L'occasion de faire le point sur l'état de " reconnaissance " dont jouit chaque année davantage l'Institut Méditerranéen grâce au sérieux de son travail. L'exercice 2008 ayant été marqué par l'orientation d'une partie des recherches sur le lapin, grâce à un financement complémentaire " conséquent " de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC). Outre le programme " lapin ", la FNC soutien aussi le programme " radar " pour l'étude de la migration de retour des oiseaux d'eau, et contribue également à l'extension des stations bioacoustiques pour la sécurisation des dates de chasse aux turdidés au nord de la zone méditerranéenne.

Au plan international, l'IMPCF bénéficie d'une convention de recherche et de financement avec la Grèce pour l'étude des migrations du turdidés (achevée) et de la bécasse des bois (en cours). Les chasseurs traditionnels à la glue espagnols font régulièrement appel à l'IMPCF pour leurs expérimentations d'automne et de printemps. Le programme d'étude sur la caille des blés est également mené en collaboration avec les universitaires espagnols. Bref, l'Institut commence à s'exporter au delà de nos frontières et même du bassin méditerranéen.

Dans les instances scientifiques, l'IMPCF par son directeur Jean Claude Ricci est présent;

- au Conseil Régional du Patrimoine Naturel en Languedoc-Roussillon nommé par le préfet de région ;



Anne Pléney, Master en Ecologie chargée du dossier lapin à l'IMPCF



François Reitz, Chef du Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée (CNERA) de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) partenaire de l'IMPCF

- à la coordination scientifique du Système d'Information sur la Nature et les Paysages, instance chargée de valider l'ensemble des données recueillies sur la nature en France y compris les espèces chassables, sur nomination du Muséum d'Histoire naturelle,
- au conseil scientifique du Parc des Alpilles et de la Crau,
- à la coordination du Pôle Relais Migrateurs Terrestres de la FNC,
- à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Alpes-de-Haute-Provence, sur nomination préfectorale.

On espère bien évidemment une nomination très prochaine au Groupe d'Experts sur la Chasse et les Oiseaux (GECO) en cours de création.

Bilan des " victoires d'étape "

Au plan réglementaire, après une victoire historique en 2007 pour la chasse des turdidés au 20 février, les travaux sur le pigeon ramier, validés en 2005 par feu l'Observatoire National, ont permis d'obtenir par arrêté ministériel du 28 janvier

2008 une prolongation de la chasse de cette espèce au 20 février cette année-là. L'arrêté ministériel du 19 janvier 2009 pérennise cette avancée et de surcroît le référé suspension au Conseil d'Etat du 2 février 2009 conforte ces résultats. L'occasion de rappeler que les périodes de chasse aux turdidés dont bénéficient les départements méditerranéens grâce à l'IMPCF sont les mieux sécurisées de France, puisque confortées par deux victoires devant le Conseil d'Etat ; à la fois en référé suspension et sur le fond, donc désormais bénéficiaires d'une jurisprudence solide, dont la fermeture au 10 février pour l'ensemble de la France est exempte.

Sécurité identique du reste pour la sauvegarde des chasses traditionnelles aux tendelles en Lozère et en Aveyron, qui ont également été jugées en référé suspension puis sur le fond courant 2005.

Rappelons enfin que les " palombes " ont été comptées en même temps que les grives et que donc l'obtention du 20 février pour cette espèce n'a occasionné aucun surcoût pour les fédérations adhérentes. Bref, le sud avance et il reste à espérer que les données issues du programme Radar permettront d'obtenir les mêmes avancées pour le gibier d'eau lors du jugement sur le fond qui devrait intervenir d'ici quelques mois.

Le temps des brimades?

Autant de résultats concrets, obtenus " sur la base exclusive de nos travaux scientifiques qui démontrent que l'on peut chasser les grives et palombes jusqu'au 20 février en région méditerranéenne, et ce dans le plus total respect de la directive européenne " et donc " sans aucun marchandage, sans jamais faire appel à la décade de recouvrement, au guide interprétatif de la directive ni au concept de prélèvement en faibles quantités ", a rappelé Jean-Claude Ricci dans son intervention.

Pourtant, ces résultats incontestables commencent à être contestés, voire minimisés; on sent qu'ils ne plaisent pas à tout le monde. Ainsi, concernant le pigeon ramier, c'est avec stupéfaction que les membres de l'Institut ont pris connaissance d'une note transmise par la FNC indiquant que " le seul faible prélèvement dans le sud justifie la chasse jusqu'au vingt février. " Or, chacun sait que les dates de fermeture sont fixées sur la base des seuls résultats étayant les périodes de migration de retour. De la même façon, alors que les tendelles ont été sauvées devant le Conseil d'Etat par des résultats indiscutables qui démontrent leur sélectivité et leur innocuité quant à l'état de conservation des espèces cibles, leur persistance n'a été tolérée que selon un système de " bouilleur de cru " qui ne per-

Combien coûte l'Institut?

Chaque année depuis 1990, l'IMPCF présente un bilan bénéficiaire quand il clôt son exercice. Notamment grâce à la recherche efficace de financements externes, auprès du Conseil Régional de PACA ou encore de la FNC. Mais aussi et avant tout grâce à l'effort des fédérations adhérentes, qui cotiseront, en 2009, à hauteur de I€ par chasseur et par an pour financer l'Institut au lieu de 0.95 centimes d'euros ces dernières années. Soit une augmentation de cinq centimes en 2009, approuvée à l'unanimité. Soulignons que la fédération régionale des chasseurs de PACA apporte à elle seule 15% du financement total de l'IMPCF.











Lapin, perdrix, grives, palombe, nuisibles... l'IMPCF sur tous les fronts

mettra pas aux enfants des tendeurs de perpétuer la tradition. Incompréhensible.

Pire ; le dernier arrêté du 19 janvier 2009 qui entérine la chasse des grives au 20 février, impose au passage la chasse à poste fixe à partir du II janvier pour les seuls départements qui ont participé aux études sur la migration de retour. Pour lean-Claude Ricci, il faut faire attention, car nous sommes entrés dans le temps des " brimades ". Incapables de nous contrer sur la plan scientifique, nos adversaires tentent maintenant de "nous punir pour la qualité de nos recherches " selon lui. " Nous avons ouvert une brèche, en démontrant que par la science, il était possible de défendre la chasse, et cette brèche déplaît fortement dans certains milieux qui la considèrent sans doute très dangereuse. On va essayer de nous le faire payer, il va falloir se montrer vigilants..." a prévenu le directeur de l'IMPCF.

Une intense activité de recherche

Au chapitre des recherches, sur lesquelles l'AG 2009 a permis de faire le point, citons en vrac le programme sanglier, voué à la prévision des dégâts dans le Var et en Ardèche, le suivi des carnets de piégeage, pour venir en appui des dossiers de classement de nuisibles dans certains départements, le programme perdrix rouge, dont les marqueurs de pureté génétique sont désormais reconnus au plan européen.

Enfin et surtout disons un mot des études " Lapin ", dans les Pyrénées-Orientales et en Vaucluse (Vallée de la Durance), dont les résultats paraissent très attendus par l'ensemble des chasseurs de France. Présentés par Anne Pléney, titulaire d'un Master 2 en écologie, les premiers résultats d'analyses comparatives entre zone de fortes et de

faibles densités sont encourageants. Où l'on apprend entre autre qu' " il n'y a pas de bouclier viral dans les PO, c'est à dire que les lapins des zones de fortes densités n'ont pas plus d'anticorps que les autres " alors que pourtant, ils semblent résister mieux aux diverses maladies qui frappent les populations cunicoles en France. Est-ce parce que " 33% des allèles découvertes dans la population ne sont jamais trouvées ailleurs en France " ? La piste du capital génétique des lapins semble plus que jamais à étudier.

Pour conclure, le président Meissel a eu cette phrase pleine de bon sens ; " je pense que chacun peut mesurer l'étendue de nos activités d'étude et de recherche depuis vingt ans (...) Que de chemin parcouru! D'autant que, si nous savons ce que nous avons gagné au terme de ces vingt années, on mesure sans doute mal ce que nous aurions pu perdre sans cette mobilisation inter-régionale des moyens financiers et humains de nos fédérations... '

Sortants et entrants...

En 2009, il y a un nouveau venu dans le " club " : la Haute-Loire, nouvelle adhérente de l'Institut. La Fédération des chasseurs du Tarn reste membre associé en versant une subvention mais pas de cotisation. L'Aude s'est temporairement retirée de la liste pour raisons financières. Avec la Haute-Loire, il y a toujours seize fédérations adhérentes à l'IMPCF.

Alimenter la bibliographie scientifique

Depuis sa création, l'IMPCF a encadré et financé plus d'une cinquantaine de travaux d'étude et de diplômes universitaires, tous diplômes confondus (Master, DESS), soit autant de publications estampillées " IMPCF " qui sont venues alimenter la littérature scientifico-cynégétique, en dix neuf ans.

Jean Claude Ricci: "Je suis un scientifique, pas un marchand de tapis!"

"Les résultats que nous avons obtenus sur les dates, n'en déplaise à Jérome Bignon qui apparemment n'en a pas été informé, nous les avons obtenus par la science, exclusivement. Sans recours au lobbying politique comme certains croient utile de le faire, ni à aucune décade de chevauchement ou autre principe de prélèvements anecdotiques, sans aucun marchandage. Pendant des années, on nous a demandé des études pour justifier la chasse. Nous les avons fournies et nous avons gagné. Aujourd'hui, certains tentent de limiter la portée de nos résultats, on tente de nous punir sur le plan politique. Ce sont des pures et simples brimades! "



Jean-Claude Ricci, Directeur de l'IMPCF

Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes

Tél: 04 67 90 95 80 - Fax: 04 67 90 88 08

Clôtures électriques grand et petit gibier Cages et pièges homologués Aménagement de territoires

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piégeurs

ELEVAGE DE LA GARDIOLE



Perdrix Grises - Lapins et Lièvres

Philipot Stéphane Chemin Communal n°1 34690 FABRÈGUES

Tél-Fax: 04 67 85 18 43 - Mobile: 06 66 15 19 99

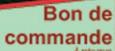
e-mail: elevagelagardiole@wanadoo.fr

Ludispensable

ORGANISATION GESTION DU TERRITOIRE

Format 94 x 106 cm Plastification recto-verso Encres effaçables Carte topographique du 1/25 000 au 1/15 000 ème Imperméable, Indéchirable

Au lieu de 189€ jusqu'au 30/04/09



(it fixations + feutre: 4 aimants . 4 drisses Long 1m50, 4 oeillets laiton.

NATUREDITIONS Parc Technologique du Canal 22 Jue Hermés 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE

Code Postal:

Nom:

Prénom:

Adresse:

Votre Topochasse



Nom de la commune : Département : Nom de la société de chasse:

Nom du responsable Téléphone : email:

Échelle : surrigant

Designation 1 Carte Topochasse 109 € " 181 € *juny/ou 30/04/09 1 Kit finations + feutre 16 € 1 Personnalisation 8€ Frais d'expédition 13,50 € 13,50 €

Je joins mon réglement à l'ordre

de Sarl NATUREDITIONS : Chéque [Mandat

Livraison de votre Topochasse, 15 jours à réception du bon de commande et de son réglement. Une facture vous sera adressée lors de la livraison.

Topo Citilage ..

Signature:

Un outil indispensable pour les sociétés de chasse, gardes chasse, lieutenants de louvéterie.

► la Topochasse c'est votre territoire: 1/25 000éme au 1/15 000ème.

► La Topochasse renforce la sécurité lors des battues.

 Matérialiser les réserves de chasse, les territoires interdits et définir les zones de repeuplement.

Écriture possible avec des feutres effaçables

La Topochasse est indéchirable et imperméable. Garantie 2 ans.



en partenariat avec



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault

Plus d'informations sur http://www.topochasse.fr

Quelles mesures de préservation pour la perdrix rouge ?

Dans notre précédent numéro, nous avons fait état d'un bulletin d'alerte lancé avant l'ouverture de la saison dernière par les services techniques de la Fédération.

Du côté de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les services compétents avaient également préve-



nu : le succès de la reproduction de la perdrix rouge a été exceptionnellement faible en 2008 sur la quasi totalité du bassin méditerranéen. Le bilan annuel de l'ONCFS concernant les sites d'étude de notre région laissait apparaître les valeurs les plus basses enregistrées depuis le début des suivis.

ès la mi-août, Jean-Christian Favas, qui suit depuis plusieurs années les populations de perdrix rouge sur les territoires d'étude héraultais de l'Office faisait cette analyse: "Heureusement que la reproduction a été bonne en 2007. Ceux qui ont bien géré leur stock reproducteur vont pouvoir capitaliser là dessus. Ailleurs, il faudra se montrer très raisonnable." Le printemps 2008 aura donc



Dans notre département, la perdrix rouge n'ouvre que début octobre, pour l'ouverture des vignes

marqué le début d'une année " noire " pour la rouge.

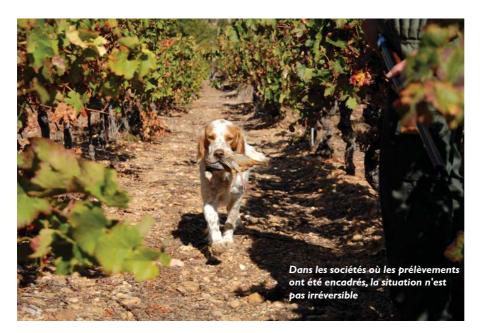
Météo défavorable

Si l'on regarde les données climatiques fournies par Météo France, on note que l'année 2007-2008 se caractérise par des quantités de pluie très supérieures à la moyenne pendant la période des pontes et très inférieures à la moyenne à l'automne. Cette année exceptionnelle et les suivis à long terme réalisés sur certains territoires "pilotes ", comme celui de Pailhès, ont amené les spécialistes à employer le terme de saison " catastrophique ": reproduction catastrophique lorsqu'il n'y a pas plus de jeunes que d'adultes en été, ce qui correspond à un nombre de jeunes par adulte inférieur ou égal à 1 en été. Dans ce contexte, le renouvellement des générations de perdrix n'est plus assuré et la moindre perte accroît le déficit.

En quoi est-ce catastrophique?

Supposons qu'au printemps, 50 perdrix soient présentes sur votre territoire, ce

qui correspond à une densité égale à 5 couples aux 100 hectares sur 500 hectares. Parmi celles-ci, on estime que, en moyenne, seules 35 survivront jusqu'à l'été. Si le succès de la reproduction est estimé à 1 jeune pour un adulte présent en été, cela signifie que ces 35 adultes ont donné naissance à des jeunes dont il n'en reste que environ 35 à la mi-août; la population totale en fin d'été est alors de 70 oiseaux. Parmi ces 70 oiseaux, une partie mourra de mort naturelle ou accidentelle (on suppose qu'il n'y a pas de chasse) d'ici le printemps suivant, une mortalité " naturelle " que l'on estime à une vingtaine de perdrix. Au total, sans qu'il n'y ait aucun prélèvement par la chasse, il restera donc environ cinquante oiseaux au printemps suivant, soit au maximum le même nombre d'individus qu'au printemps précédent, malgré l'absence de chasse. Le scénario est un peu moins sombre pour un succès de la reproduction estimé à 1,4 jeunes par adulte en été, ce qui permettrait un prélèvement de 7 perdrix soit 14% de l'effectif présent au printemps. Selon le



Jean Blayac, spécialiste reconnu de la perdrix rouge

Lauréat des honneurs Laurent Perrier de la chasse en 1985 pour sa gestion pointue de la perdrix rouge sur la



commune de Neffiès, le " Monsieur Perdreau " de la Fédération donne le conseil suivant aux sociétés de chasse :

"Il faut toujours garder présent à l'esprit que la reproduction de la rouge peut varier, d'une année sur l'autre, du simple au quintuple, et qu'il est donc indispensable d'ajuster les prélèvements de façon très réactive. D'où l'intérêt du plan de chasse, seul outil vraiment rationnel de gestion de cette espèce."



nombre de chasseurs, cela fait souvent moins de un oiseau attribué à chaque chasseur, ce qui est difficile à gérer.

Comment gérer cette pénurie?

Selon la population conservée en fin de saison dernière, cette reproduction dramatique peut avoir des effets très divers. Soit on a su conserver un bon " stock reproducteur " au printemps dernier, notamment par la maîtrise des prélèvements, et alors une chasse raisonnée est encore possible (c'est le cas de la société de chasse de Pailhès, par exemple). Soit on est parti de densités déjà faiblardes en fin de chasse et le risque d'affaiblir, voire d'anéantir la souche sauvage résiduelle sur le territoire est grand en cas de chasse. Cette situation exceptionnelle doit nous alerter, une fois de plus, au sujet de la nécessaire gestion des prélèvements. Toutes les sociétés " emblématiques " de notre département qui ont su conserver de belles populations de perdrix ont commencé par encadrer leurs prélèvements, voire à les ajuster aux variations cycliques du succès reproducteur de l'espèce. Mais comment l'ont elles fait ?



Un PMA pour éviter ce genre d'abus

Les recommandations de l'ONCFS

- I) Gestion des prélèvements de perdrix rouges, soit par ajustement des prélèvements suite aux résultats des comptages, soit par une limitation à priori de la période de chasse,
- 2) Intensification des cultures faunistiques, l'optimum étant de semer soit un mélange de blé, vesce, ray grass d'Italie pour un semis tous les 2 ans, soit un mélange d'avoine, fétuque élevée et luzerne pour un semis tous les 3 ans sur des parcelles réparties uniformément (on se basera sur une parcelle de 2000 m2 pour 20 ha),
- 3) Limitation des lâchers aux seuls lâchers d'été ou de printemps, Eviter les lâchers en période de chasse. Dans tous les cas, une gestion raisonnée des prélèvements est indispensable. Baguage de tout oiseau d'élevage avant son lâcher.

Source: www.oncfs.gouv.fr rubrique " le point sur la faune ", bilan perdrix rouge 2008

La réduction du temps de chasse

Première façon de limiter les prélèvements, peut être la plus simple et la plus naturelle de toutes : une réduction du temps de chasse, notamment les mauvaises années. Notons au passage que, concernant la perdrix grise, plusieurs départements du nord de la France (comme l'Aisne par exemple) ont carrément fait le choix de ne pas ouvrir sa chasse en 2008. Cela représente quand même un gros sacrifice pour les porteurs de permis qui n'ont parfois rien d'autre à chasser. Mais la limitation des jours ouvrés par espèce, peut être plus souple et moins coercitive. C'est ce qui se passe à Pomerols, par exemple, où la perdrix rouge n'aura été chassée que sept jours en 2008.

Les Prélèvements Maximum Autorisés ou PMA

Sur le modèle de ce qui se fait pour la bécasse, il est possible de mettre en place des quotas de prélèvements journaliers, hebdomadaires ou annuels, assortis, ou pas, de bagues autocollantes qui facilitent leur contrôle. Car le problème majeur du PMA, c'est bien souvent son contrôle. En l'absence de dispositif de marquage des oiseaux, certains chasseurs peu scrupuleux peuvent contourner le dispositif en rentrant déposer les perdrix à la maison avant de repartir pour la chasse. Ces quotas de prélèvement sont, de loin, les mesures les plus massivement adoptées



par les gestionnaires de nos sociétés de chasse. Mais les PMA employés à l'exclusion de tout autre mesure limitative ont un autre défaut, assez préoccupant ; leur manque de pertinence. Si vous avez cinquante chasseurs, qui ont la possibilité de chasser le perdreau vingt jours par an et que vous leur fixez un prélèvement maximum de deux oiseaux par jour, le tableau potentiel global sera de 2000 oiseaux. Il faut avoir, au bas mot, 5000 perdreaux sur le territoire pour soutenir une telle pression de chasse. Qui les a vraiment ? Le seul intérêt de ces PMA peu limitatifs c'est de rallonger le temps de chasse en évitant les abus des premiers jours qui suivent l'ouverture. Dans ce cas, on gère

les chasseurs, beaucoup plus que les perdreaux, il ne faut pas se mentir.

Les plans de chasse ou plans de gestion

Dans les bastions historiques de l'oiseau rouge, comme Villeveyrac ou Pailhès par exemple, cela fait longtemps qu'ils sont en place. Sur le modèle du grand gibier, les plans de chasse et plans de gestion approuvés permettent de conserver du temps de chasse tout en encadrant les prélèvements. On définit en début de saison le prélèvement tolérable et ensuite, libre à chacun de le réaliser à sa guise. Ces dispositifs, quand ils sont officiels ", c'est à dire approuvés par arrêté préfectoral et donc assis sur de solides bases légales ont en outre un autre avantage; ils sont opposables au tiers, donc assez faciles à faire respecter par tout le monde, y compris les voisins qui ont parfois tendance à franchir les limites. Mais le plan de chasse a aussi son handicap; il est très lourd à mettre en place. Sans comptages sérieux de printemps (stock reproducteur) et d'été (succès de la reproduction) il n'a pas de sens. Il a aussi un très gros atout : la perdrix est l'une des espèces qui répond le mieux au plan de chasse. Concernant la rouge, la maîtrise des prélèvements est la seule garantie de succès. Problème ; lors des années " noires ", comme celle que nous venons de connaître, il est souvent impossible d'attribuer un oiseau par chasseur pour la saison. Et alors, là, c'est la gestion des adhérents de la société de chasse qui peut finir par poser problème. Il faut savoir ce que l'on veut.

Pour la grise, ce n'est pas mieux

Après trois années consécutives de mauvaise reproduction, la perdrix grise accuse elle aussi le coup au nord de la Loire. Pourtant, les PMA sont quasiment généralisés sur tous les territoires de chasse. Certains sont même réduits à leur plus simple expression avec I oiseau par chasseur et par saison. Dans certains secteurs, on a même fermé la chasse de l'espèce durant toute la saison écoulée. Dans l'Aisne, la fermeture a carrément été généralisée à l'échelle du département.



Corinne Schmitt, chasseresse et bientôt garde

Comment êtes vous venue à la chasse ? Je suis née dedans. Mon père était chasseur et aussi garde particulier à Montferrier. Il m'emmenait lors de ses sorties. Il m'a même appris à poser des pièges. Toute petite, j'ai donc baigné dans ce milieu. Ensuite j'ai passé mon permis et j'ai chassé comme une grande. Aujourd'hui, j'envisage même de suivre à mon tour la formation de Garde particulier.

Mais qu'est-ce qui vous a particulièrement plu au départ dans cette activité ?

Le contact avec les chiens. C'est par eux que j'en suis venue à aimer la chasse. La communion qui existe entre le chasseur et son chien m'a toujours émerveillée. Et puis, il y a aussi la convivialité, notamment lors des chasses en battue où j'accompagne parfois mon père.

Quels sont vos modes de chasse et vos gibiers préférés ?

l'ai passé dix ans à chasser le poil au chien courant avec des fauves de bretagne. Aujourd'hui, je chasse aussi au chien d'arrêt. Les deux sont complémentaires. J'aime à la fois la musique des meutes et le spectacle magique d'un bel arrêt. Du coup, je n'ai pas spécialement de gibier préféré, seule importe pour moi la qualité de quête d'un chien. Avec peut être une préférence pour les gibiers qui se méritent, comme la bécasse et le vrai faisan sauvage, que j'ai la chance de pouvoir chasser de temps en temps et qui est sans doute l'une des meilleures écoles pour un chien

d'arrêt. Parce que c'est une chasse exigeante et subtile.

Alors, quels sont vos chiens préférés et pourquoi?

C'est l'histoire d'un vrai coup de foudre, que j'ai eu pour une petite chienne setter anglais Blue Belton. Au départ le choix d'un setter s'est fait par hasard, mais depuis j'adore cette race stylée, racée, élégante, puissante de nez et de galop. Aujourd'hui, ma chienne à trois ans. Elle vient d'ailleurs de se déclarer vraiment cette année.

Où chassez vous?

Sur la commune de Loupian, essentiellement. C'est assez sympa, on a pas mal de perdreau naturel même si j'estime que l'on pourrait faire plus d'efforts,

notamment en matière de garderie, le vais aussi de temps en temps à Villeveyrac, sur invitation. Pour l'an prochain, je D'après vous, qu'est ce qui pourrait atticherche une carte sur une commune plus boisée, qui me permettrait

mettre ma chienne en présence de bécasses.

Vous voulez qu'on lance un appel aux présidents de société du département ?

(Rires...) le vais essayer de me débrouiller toute seule mais après tout pourquoi pas ? Je précise que je ne suis pas une grosse " prédatrice ", tuer beaucoup de gibier n'est pas une finalité pour moi. A telle enseigne qu'il m'arrive même de sortir, en saison de chasse, avec un appareil photo au lieu d'un fusil.

Certes, mais vous avez quand même fait une belle ouverture en 2009!

Oui. Si je me rappelle bien, j'ai prélevé deux lièvres, un lapin, un perdreau et trois faisans. L'ouverture c'est un peu une fête. Mais la saison qui s'en est suivie a également été bonne dans l'ensemble, avec quatre lièvres au total, pas mal de perdreaux et quelques lapins que je ne recherche pas spécialement mais que je tire néanmoins quand mon setter les arrête.

rer davantage de femmes à la chasse ? Sans doute une évolution de l'image des chasseurs au départ. Et aussi une évolution des mentalités peut être, qui est d'ailleurs en train de se faire. Ce qui est sûr, c'est qu'il y aurait un gain énorme pour le monde de la chasse à intégrer plus de femmes. Cela permettrait notamment de rassurer les gens. Et puis, cela apporterait un autre regard. Parce qu'une femme a nécessairement un autre rapport à la vie, à la mort, qu'un homme.

Catalogue Amélioration de la chasse

Suite et fin

FICHETECHNIQUE N° 11 : LE PARC À LAPINS



<u>I) Rôle:</u>

Le repeuplement en lapins des territoires de chasse est souvent laborieux car il est de plus en plus dur de se procurer des lapins en quantités. Les reprises sont souvent faibles et les tarifs des éleveurs souvent excessifs. Le parc à lapins a pour avantage de produire des lapins de souche et de disposer d'un cheptel sûr et renouvelable d'animaux à lâcher pour repeupler un territoire. De plus il présente l'intérêt de mobiliser les chasseurs et de dynamiser une société de chasse.

2) Mise en place:

Le choix du site est très important, dans la mesure du possible il faut privilégier :

- Un site exposé au soleil,
- À l'abri des intempéries,
- Avec un sol sec et filtrant et une terre meuble,

- Où l'enclos est facile d'accès et pas trop isolé.

3) La construction:

Le parc est une construction destinée à perdurer sur le site, il faut donc qu'elle soit solide et bien réalisée. Le parc doit s'étendre sur une superficie de 5000 m² à 10 000 m².

Pour la clôture, il est important qu'elle soit le plus hermétique possible sinon les lapins saisiront la première occasion pour sortir et les prédateurs pour y rentrer.

Une tranchée de 20 à 25m de large et de 40 à 60cm de profondeur est creusée selon un tracé préétabli. Des piquets en bois ou en fer de 2m à 2,50m de hauteur sont posés chaque 2m avec deux jambages de force en renfort dans les angles. Un grillage simple torsion à

mailles de 35 à 50mm est tout d'abord posé et enterré sur 30 à 50cm. Il est doublé d'un grillage triple torsion en mailles de 16 ou 20mm également enterré sur 30 à 50cm et haut d'au moins Im. Dans tous les cas, le grillage doit être enterré sur toute la longueur de l'enclos. La tranchée est rebouchée avec des pierres et de la terre bien tassée ou remplie de ciment selon les cas.

Il faut prévoir un retour de grillage sur 40cm à l'intérieur et à l'extérieur pour éviter que les lapins ressortent et que les prédateurs ne rentrent dans l'enclos.

En précaution supplémentaire, une double voire triple rangée de fils électrifiés est posée à l'extérieur, à quelques centimètres du grillage. Le premier fil tendu à 15cm du sol, le dernier à environ 1.80m.

Si le parc n'est pas trop grand il est

recommandé de le recouvrir d'un filet protecteur contre les rapaces et les corvidés. Enfin, ne pas oublier d'aménager une porte sur l'un des cotés permettant éventuellement le passage de petits engins agricoles.

L'intérieur :

Le parc peut être aménagé en deux zones. La première où seront mises en place les garennes, à raison d'une grande garenne principale et de 3 à 5 garennes satellites.

La seconde close d'un grillage et pourvue de quelques ouvertures pour laisser transiter les animaux, destinée à la mise en place de cultures, points d'agrainage et d'eau.

Il est important que les lapins aient à leur disposition eau et nourriture. La mise en place de cultures à gibier permettrait aux animaux de chercher leur nourriture et de s'alimenter de manière plus naturelle.

Sachant qu'un apport de nourriture sur des points d'agrainage est aussi nécessaire, il faut prévoir 10 à 15 abris sous tôle munis d'agrainoirs et de points d'eau. L'eau doit être régulièrement renouvelée et un traitement anti-coccidiose effectuer chaque mois.

Le point important est d'aménager dans cette zone de gagnage des abris pour les animaux, soit des demi buses ou des demi tuyaux permettant ensuite de faciliter les reprises.

L'extérieur :

La présence de gibier en abondance dans le parc attirera les prédateurs. Il est donc important d'intensifier et de maintenir une pression de piégeage aux alentours immédiats du parc.



Les conditions

Dans ce type de parc, il est recommandé d'introduire I mâle pour 5 femelles à raison de 50 adultes reproducteurs. Les animaux libérés doivent être d'origine contrôlée.

Les reproducteurs seront marqués afin qu'ils soient conservés dans l'en-

Des reprises seront effectuées à raison de 2 à 3 reprises tous les deux mois.

La reprise d'animaux en enclos revêt un aspect important. Il y a la pratique du furetage qui permet de capturer un grand nombre de lapins en peu de temps, mais celle-ci comporte le risque de trouver un nombre parfois important de lapereaux saignés par le furet.

Une autre technique consiste à utiliser des cages-piège. Leur usage implique que les garennes soient entourées d'un grillage aménagé de quelques passages. Les cages disposées devant ces passages le soir permettent de capturer les animaux lors de leur sortie. Cette méthode implique un grand nombre de cages.

La dernière méthode consiste à capturer les lapins autours de zones d'alimentation.

Le principe est d'isoler cette zone tôt le matin et de capturer les animaux qui se sont réfugiés sous les buses/tuyaux.

Les animaux capturés sont déparasités, marqués au besoin, et placés dans des caisses en bois compartimentées et bien aérées. Pour conserver la cohésion des groupes les occupants d'une même garenne seront libérés ensemble. Le lâcher doit avoir lieu le plus rapidement possible dans les heures qui suivent la reprise. Les animaux doivent être relâchés de préférence le matin, sur un site préalablement aménagé et piégé, avant et après le lâcher.

Tout pour le plaisir des chasseurs et des tireurs Route de Villeveyrac 34560 Poussan

Tél.: 04 67 78 25 33

Le stand met à votre disposition :

- 2 fosses olympiques
- 2 fosses universelles
- 5 skeets olympiques
- 1 compack
- 1 parcours chasse
- 1 sanglier courant sur R.D.V.

Ouvert tous les jours de la semaine de 10 h à 19 h fermé le mardi

Nos services:

- Reprise de votre arme au meilleur cours du marché
- Possibilité de tester votre nouvelle arme
- Mise en conformité gratuite par notre armurier diplômé de l'école de Liège (33 ans d'expérience)
- Essai de l'arme sur le stand avec moniteur diplômé d'État.

Pour les nouveaux chasseurs : - 5 % sur les armes et munitions

- 25 % sur les plateaux

Consultez et achetez en ligne sur notre site internet : www.chassetir.com . Plus de 10 000 références pour le plaisir des chasseurs et des tireurs

Dans la famille des mustélidés

Principales espèces : la fouine, la martre, le putois, la belette, l'hermine, la loutre, le vison, le blaireau... Avec trois statuts différents.

eulement deux de ces espèces, la fouine et le putois, sont classées nuisibles et peuvent être régulées par piégeage. L'hermine, la loutre et le vison d'Europe sont trois espèces protégées. Quant au blaireau, il est chassable, comme la martre et la belette qui viennent d'être retirées de la listes des espèces classées nuisibles par arrêté ministériel du 2 décembre 2008 (J.O. du 11 décembre 2008).

Fouine, martre, putois...

Les non initiés auront tendance à confondre ces trois espèces mais pas les piégeurs, car elles ne se ressemblent qu'au premier abord. La grosse différence entre la fouine, la martre et le putois, c'est le plastron : blanc sur la poitrine de la fouine, jaunâtre sur celle de la martre, absent chez le putois.

Mais ce n'est pas tout. Ces trois espèces ont des mœurs et des aires de fréquentation totalement différentes.

On trouve la fouine partout en France, particulièrement à proximité des villages, elle n'hésite pas à fréquenter les granges, les tas de paille, les éboulis...

La martre est présente dans la plupart des régions de l'Hexagone sauf dans le Nord Pas-de-Calais et dans les départements de l'arc méditerranéen dont le nôtre. Plus forestière que la fouine, elle



La belette

Le plus petit des mustélidés carnivores d'Europe, mais probablement le plus sanguinaire, la belette fréquente les lisières de bois, les haies, les talus, les buissons, les broussailles, les villages et les hameaux, les montagnes, et les plaines céréalières. Elle se nourrit de petits rongeurs, mais également

d'oiseaux, de lapereaux et de levrauts et d'œufs de perdrix. Son récent retrait de la liste des espèces classées nuisibles est vraiment incompréhensible. D'autant qu'elle est désormais classée " chassable " par défaut et l'on se demande vraiment comment on va pouvoir la chasser.





Le blaireau

On ne le présente plus, avec ses deux larges raies noires de chaque côté du crane, ses pattes courtes et puissantes qui se terminent par des griffes. Le blaireau est le plus gros des mustélidés français, il peut peser jusqu'à 20 kilos. Il est présent partout en France sauf en Corse. Son activité est exclusivement nocturne. Dans la journée, il vit dans un terrier. Sa chasse se pratique sans fusil, par déterrage avec des chiens.





La Genette

Espèce protégée depuis 1972, la genette appartient non pas à la famille des mustélidés, mais à celle des viverridés dont les espèces, essentiellement africaines ou asiatiques (mangouste, civette...) se caractérisent par un pelage tacheté. La genette est la seule espèce de cette famille vivant en Europe. L'essentiel des populations françaises est cantonné au sud de la Loire, plus particulièrement sur le pourtour méditerranéen.

Hermine, loutre, vison d'Europe

Protégées depuis 1972, ces trois espèces ne nous concernent guère dans la mesure ou elles ne sont pas présentes dans notre département.

L'hermine est un carnivore à l'allure générale d'une belette, mais elle est deux à trois fois plus grosse, avec un pelage brun à plastron blanc en été et uniformément blanc en hiver. On la trouve essentiellement en altitude jusqu'à 2700 mètres, mais elle est absente sur l'arc méditerranéen.

Présente sur la façade Atlantique et sur les bassins de la Loire et de la Garonne, la loutre est un mammifère inféodé aux milieux aquatiques riches en poissons qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire. Tout comme le vison d'Europe que l'on ne rencontre qu'en Aquitaine et en Poitou-Charente.



Evolution de la réglementation

La différence de statut des espèces a conduit le législateur à adapter la réglementation en matière d'homologation des pièges. En 1995, le piège à palette traumatisant et non sélectif a été définitivement interdit d'utilisation. Des pièges à palette munis d'un lacet de capture (Belisle, Vétal, Frémont, Godwin...) ont été homologués en catégorie 4. Ces engins, utilisés depuis bien longtemps par les trappeurs canadiens, permettent de libérer l'animal capturé sans traumatisme, notamment lorsqu'il s'agit d'une espèce protégée. Avec les boîtes de capture de catégorie I, le problème ne se pose pas puisque tout animal capturé peut être libéré sans problème.



Le syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Villeneuve-lès-Béziers



a chasse survivra-t-elle encore dix ans, vingt ans ou trente ans à ■Villeneuve-lès-Béziers ? A l'évidence nul ne peut le prédire. Mais le contexte actuel, entre le chantier de l'A75 qui a d'ores et déjà " mangé " plusieurs centaines d'hectares chassables et le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Nîmes à Perpignan dans un futur proche, n'incite pas à l'optimisme.

Pourtant ils sont encore là, les 200 adhérents du Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Villeneuve, et bien là ! Sur les 1600 hectares de champs cultivés, de vignobles et de coteaux que compte la commune, ils profitent de belles populations de lièvres et de perdrix et ont même assisté, l'année dernière, à une véritable explosion du lapin sur leur territoire.

Lapins à profusion

Au cours de l'année 2008, ce sont ainsi pas moins de 60 hectares de blés qui ont soudain été anéantis par la dent des lagomorphes. Une situation qui a obligé les chasseurs à réagir en opérant des reprises jusqu'au 28 février dernier, au bénéfice notamment de plusieurs sociétés héraultaises comme celle de Frontignan, afin de repeupler la Gardiole. Alain Mansonis, adjoint au maire de

Villeneuve et chasseur, a pris la présidence par intérim du syndicat en mars dernier en raison des problèmes de santé rencontrés par l'administrateur fédéral Bernard Marty président du syndicat avant lui. Il nous explique ce phénomène : "L'explosion récente du lapin concerne trois communes, la nôtre et celles voisines de Cers et de Portirargnes. C'est arrivé d'un coup, à la faveur d'une absence notable de maladie cet été. Est-ce lié aux méthodes de gestion, préconisées par l'Anclatra, que nous avons mises en oeuvre? Ou en raison de cet urbanisme diffus qui crée une infinité de petites barcelles en friche non chassées entre les habitations? A moins que ce ne soit à cause des amas de matériaux abandonnés parfois par les riverains et qui créent des talus très favorables à l'espèce ? Je ne sais pas. Toujours est-il que la population a explosé d'un coup, et que cela nous a posé pas mal de problèmes avec les agriculteurs locaux. Il y a eu des dégâts sur les ceps de vigne, dans les champs du luzerne et même dans les oliveraies. Heureusement que certains exploitants sont chasseurs, membres du syndicat, et que l'ambiance entre nous est amicale. Nous avons ainsi pu éviter de faire classer l'espèce nuisible sur la commune, par le dialogue et une prise en main responsable du problème par les chasseurs."

Plus de trois cent lapins par saison

Non contents d'œuvrer avec des résultats dépassant leurs espérances, au retour du lapin, les chasseurs du syndicat de Villeneuve-lès-Béziers ont aménagé leur territoire pour différentes espèces. Ils ont par exemple planté trois hectares de pommiers entre les parcelles culti-



Alain Mansonis président par intérim

vées pour favoriser l'hivernage des grives ; aménagé une mare quasi-naturelle au milieu des vignes pour aider le gibier à supporter la canicule ; semé près de cinq hectares de cultures faunistiques, destinées à favoriser l'ensemble de la petite faune sur leur territoire, sur quelques uns des trente hectares que leur cède gracieusement la municipalité.

Moyennant quoi, le lièvre se porte bien et en fin de saison, les couples de perdreaux sont nombreux sur les sites de ponte.

Et le lapin, qu'en dire de plus ? Sinon que certaines équipes tuent, d'après Alain Mansonis, plus de trois cents animaux dans la saison aux chiens courants. Un retour du lapin qui a " eu les meilleurs effets, du reste, sur notre population de perdreaux ", précise le président Mansonis. Alors peut-être qu'en fin de compte, il reste de l'avenir pour la chasse Villeneuvoise ? Le 21 mars dernier, la société de chasse de Villeneuve-lès-Béziers a eu soixante et onze ans. Ce fut l'occasion d'une " fête de la chasse " organisée autour d'un repas festif offert aux chasseurs et non chasseurs de la commune. Pourvu que ça dure....

L'assemblée générale de la fédération

L'AG 2009 de la fédération aura lieu le samedi 4 Avril 2009, dans la salle de l'espace Liberté Gérard Saumade de Villeneuve-lès-Béziers. Pour les Villeneuvois, c'est tout simplement la " salle des fêtes ". Et le repas qui suivra sera pris non loin de là dans la salle polyvalente de la commune voisine de Portiragnes.



Depuis deux ans, le lapin explose vraiment dans le secteur de Villeneuve-lès-Béziers



Lors de notre reportage, nous avons aperçu quelques couples de perdrix



L'actualité...

Remaniement au ministère



Chantal Jouanno succède comme secrétaire d'Etat à l'Ecologie à Nathalie Kosciusko-Morizet. Cette protégée du Président de la République -elle a été conseillère technique à son cabinet lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur- connaît bien le monde de la chasse. Elle a été particulièrement efficace lorsque la FNC a mobilisé le Gouvernement français sur la modification de la directive européenne " armes à feu " qui concernait notamment les armes de chasse.

Les chasseurs espèrent qu'elle aura a cœur de mettre en œuvre le plus rapidement possible les promesses du président de la République pour la chasse, dont certaines semblent avoir été totalement oubliées.

Le monde de la chasse, qui n'était jamais consulté par la secrétaire d'Etat précédente, espère enfin que la concertation deviendra systématique dès qu'il sera question de biodiversité, de protection de la nature ou du projet de loi " Grenelle 2 " concernant la nature et les espaces agricoles et forestiers.

Les nuisibles en discussion

Avec les nuisibles le ministre de l'Ecologie a manifestement " mis la charrue avant les bœufs ". En décembre dernier, il a retiré par arrêté la martre et la belette de la liste des espèces classées nuisibles et aujourd'hui, il propose d'associer les chasseurs à " un travail de réflexion sur les animaux nuisibles en lien avec les travaux de la table ronde chasse présidée par le député Jérôme Bignon ".

" Ce travail, explique le ministre, portera notamment sur l'évolution du concept d'espèce nuisible, au profit d'une approche plus globale, centrée sur la gestion des espèces non menacées et prenant en compte un ensemble de facteurs économiques et écologiques. Il examinera l'opportunité d'une évolution du cadre législatif et réglementaire, et notamment du caractère annuel des arrêtés préfectoraux de classement des nuisibles. Il sera réalisé en concertation étroite avec les piégeurs et les chasseurs et les associations de protection de la nature." D'ores et déja, l'arrêté retirant la martre et la belette est suspendu.



Le maire et la chasse

Dans une commune de Loire-Atlantique, le maire avait décidé d'encadrer très strictement l'organisation de la chasse au motif que les sangliers proliféraient sur sa commune. Le tribunal administratif de Nantes a considéré qu'il n'appartenait pas à l'élu de procéder à l'organisation générale du droit de chasse. C'est ce que rapporte Charles Lagier, avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs dans "Le journal des maires "N° 4-2008.

Question sur les dégâts

Les présidents de Fédérations de chasseurs se souviennent très bien de Nicolas Dupont-Aignan, député de l'Essonne, qui était venu leur présenter son programme présidentiel en février 2007. Ce jour-là, il n'avait vraiment pas convaincu. Et il confirme aujourd'hui son manque évident de perspicacité sur la chasse avec cette question qu'il vient d'adresser au ministre de l'Agriculture sur " la prolifération de hordes de sangliers dans les forêts périurbaines et sur leurs intrusions de plus en plus fréquentes dans les terrains publics ou privés des communes voisines des forêts. Les accidents de la circulation impliquant ces animaux se sont multipliés ces derniers mois ", constate-t-il.

Nicolas Dupont-Aignan prétend " que les moyens mis en œuvre pour maîtriser ces populations s'avèrent insuffisants, les lieutenants de louveterie n'étant pas assez nombreux et les périodes d'intervention nécessairement limitées.

Si la réparation des dégâts causés par ces animaux représente, pour les communes, des dépenses considérables, celles-ci sont d'autant plus prohibitives pour les particuliers ".

C'est pourquoi il demande à Michel Barnier, soit de mettre



à l'étude, en liaison avec les compagnies d'assurances, l'intégration de ce nouveau risque au titre des catastrophes naturelles, soit d'envisager la création d'un fonds d'indemnisation financé par une taxe sur les permis de chasser. C'est vraiment du

" n'importe quoi "!



Ils ne passeront plus

Enfin un répulsif efficace pour lapins - gibier LE RÉPULSIF SODEX

- Rémanence : de 1 à 2 mois
- Pose facile
- Coût de protection très faible

TESTE AVEC SUCCES par des agriculteurs, chasseurs techniciens, fédérations, etc

Renseignements : Sodi P.O.C "le Villino" - 35510 Cesson Sévigné Tél. : 02 99 83 45 33 - Fax 02 99 83 44 52 www.sodipoc.com - contact@sodipoc.com

Exellent brevet de Chasse dans le Haut Minervois

Il s'est déroulé les 20, 21 et 22 février derniers sur les communes de Félines, La Livinière-Siran, Cassagnoles, Ferrals

'est sous un soleil printanier que les chasseurs de ces quatre dianes ont accueilli les I I concurrents, et le nombreux public de connaisseurs passionnés. Durant ces trois jours, plusieurs centaines d'amateurs se sont retrouvés pour admirer le travail des meutes et de leurs piqueurs.

Les équipes de bénévoles se sont dépensées sans compter pour assurer à tous le gîte et surtout le couvert : en effet l'accueil, la restauration, et le service, de grande qualité, furent appréciés de tous.

Mais les vedettes de ces trois journées furent ces sportifs de haut niveau que sont les chiens. Le plateau de concurrents étant de grande qualité, le spectacle fut à la hauteur du paysage grandiose du Haut Minervois.

Au rythme de quatre meutes par jour, les concurrents furent lancés sur le terrain à la recherche et à la poursuite des sangliers.

Le palmarès

A ce jeu, trois meutes tirèrent leur épingle du jeu :

Les magnifiques Porcelaines de Messieurs W. Berdeil et Bonnet (Félines.34) finirent troisième ; à la deuxième place, les Griffons Bleu de Gascogne de Messieurs Gratacos, Cleis, Colomer (Tuchan.11). Enfin , la meute de Bruno du Jura de Messieurs Allies, Crette, Riac (Castanet-le-Haut.34) qui remporta la palme.

La fête se termina, après un repas mémorable, par la remise des nombreuses récompenses.

Officièrent Messieurs Allies et Barthes, vice-présidents de la Fédération, Perié président du Club du Sanglier, Paulet président de la FACCC, Lannes vice-président de la Diane de Félines, Chapot, président de la diane La Livinière-Siran. Enfin, c'est une véritable ovation que le nomb-



reux public réserva au très jeune William Berdeil, concurrent et président de la Diane de Félines Minervois, pour le féliciter en tant qu'organisateur de cette splendide manifestation.

Noms de chiens

En 2009, les noms de chiens doivent commencer par la lettre " E ". Quelques exemples :

Mâles: Ebo, Ebro, Ebron, Ebu, Echo, Eclair, Eden, Eddy, Edf, Ego, Elan, Electrik, Electron, Elf, Elios, Elliot, Elmar, Elpaso, Elton, Elvis, Emir, Enco, Endor, Engel, Enrico, Enzo, Eos, Epi, Epson, Eros, Essor, Eskimo, Espion, Espresso, Esprit, Euro, Even, Exel, Exod, Exon.

Femelles: Ezba, Edith, Edra, Ela, Elba, Elda, Eléa, Elektra, Elena, Elfe, Ellis, Elma, Elodie, Elona, Elsa, Emeraude, Emile, Emmy, Ena, Energy, Enka, Envie, Eole, Epée, Epice, Erika, Ermine, Erra, Escort, Eska, Essie, Ester, Etna, Etoile, Eurasie, Europe, Eva, Eve, Evita, Extra



La liste rouge des espèces menacées en France

Elle a été établie à la suite d'une étude réalisée par le Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), la Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

ette liste rouge dresse un bilan de menace pesant sur les oiseaux nicheurs de métropole, sur la base des critères de référence de l'UICN. Elle révèle une situation préoccupante: sur les 277 espèces référencées, 73 sont actuellement menacées, soit environ une espèce sur quatre.

Critères d'évaluation

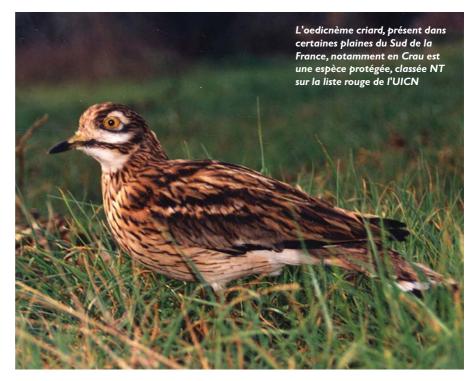
Comment estime-t-on le risque de disparition d'une espèce ? La méthodologie mondiale définie par l'UICN s'appuie sur 5 critères d'évaluation. Ces critères reposent sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction, comme la taille de la population de l'espèce, son taux de déclin, l'aire de sa répartition géographique et son degré de fragmentation.

En confrontant la situation de chaque espèce aux différents seuils quantitatifs fixés pour chacun des 5 critères, on définit pour chacune d'elle si elle se classe ou pas dans l'une des catégorie d'espèces menacées.

Peu d'espèces chassables

L'évaluation montre que certaines espèces d'oiseaux sont confrontés en France à d'importantes menaces qui entraînent leur déclin. Les auteurs pointent du doigt l'intensification des pratiques agricoles et la régression des prairies naturelles, la pollution, la réduction de la ressource alimentaire, le réchauffement du climat, la raréfaction des proies et l'électrocution pour certains rapaces,

Pour le milan royal, les auteurs accusent directement les chasseurs en prétendant que cette espèce est victime aujourd'hui de tirs de fusil et d'empoisonnement par des appâts toxiques. Une



argumentation plus idéologique que scientifique que nous réfutons vivement, même si nous sommes conscients qu'il reste encore dans nos rangs quelques imbéciles qui commettent ce genre d'exaction.

Par contre, ce que nous constatons, c'est que les espèces les plus chassées ne sont pas les plus menacées. Aucune espèce chassable n'est classée CR. La bécassine des marais et le pigeon biset sont classés EN. L'oie cendrée, les sarcelles d'hiver et d'été et la gélinotte des bois sont classées VU. Enfin la perdrix bartavelle est classée NT.

Toutes les autres espèces chassables sont classées LC, ce qui signifie que la préoccupation sur ces espèces est mineure. On trouve même dans ce panel d'oiseaux classé LC certaines espèces

telles que le cormoran et le goéland dont le statut d'espèces protégées mériteraient d'être revu. Mais çà, c'est une autre histoire!

Cette liste des espèces menacées en France peut être consultée sur le site de l'UICN www.uicn.fr

Les différentes catégories

En regard de chaque espèce répertoriée, deux lettres permettent de mesurer son degré de menace.

CR : en danger critique d'extinction

EN : en danger VU : vulnérable NT : quasi menacée

LC : préoccupation mineure DD : données insuffisantes

L'outarde canepetière espèce protégée

Selon la liste rouge dressée par l'UICN, cette espèce est menacée, mais certainement pas par la chasse intensive comme le prétend la Gazette de Montpellier.

ans son N° 1074 de Janvier dernier, La Gazette de Montpellier indique " que pour ne pas retarder les travaux de la ligne TGV Montpellier-Nîmes, Réseau Ferré de France fait procéder à des sondages dans le sol et prépare des mesures afin de protéger l'outarde canepetière ". Très bonne initiative.

Mais là où le bât blesse c'est que le journaliste de l'hebdomadaire montpel-liérain prétend que " l'outarde est un des oiseaux les plus menacés de France, victime à la fois d'une chasse intensive et de l'utilisation des insecticides ".

Comment peut-il avancer une telle sottise ? Faut-il rappeler à la Gazette, que l'outarde canepetière tetrax tetrax est classée espèce protégée depuis plus de 30 ans.

Notre département accueille

Bessan

une population d'outardes

canepetière non négligeable,

avec une concentration

dans la plaine vitico-

(Biterrois) qui comp-

plus de 250 oiseaux

hivernants. Cette

tait l'année dernière entre

65 et 80 mâles chanteurs et

de

espèce bénéficie d'un plan de gestion approprié de la part du Conservatoire des Espaces Naturels qui travaille en collaboration avec la société de chasse de Bessan, notamment par la mise en réserve d'une partie du territoire de chasse. Enfin en 2008, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage a appuyé financièrement la Fédération des chasseurs pour l'acquisition de parcelles sur la zone d'étude.

Identification

Espèce de taille moyenne, extrêmement méfiante et difficile à observer. Chez les deux sexes, les parties supérieures du corps sont brun-marron à beige, finement vermiculées, contrastant

avec le blanc pur du ventre, de la poitrine et des rémiges. A noter tout de même l'extrémité noire des rémiges primaires externes et des grandes couvertures primaires, bien visibles en vol.

Le dimorphisme sexuel est maximum en période nuptiale (avril à juillet). A cette période, le plumage nuptial des mâles est arboré de remarquables

motifs sur la tête et le cou (colliers noirs et blancs). Mais, après la mue post-nuptiale complète (juillet à octobre), la différenciation entre mâles et la femelles est plus complexe.

Migration

A l'échelle de la France, deux types de populations peuvent être distinguées : la première migratrice se reproduisant dans les grandes plaines céréalières et une seconde réputée sédentaire occupant le pourtour méditerranéen. Les zones d'hivernage des individus migrateurs sont mal connues mais le sud de la France et surtout l'Espagne semblent être les destinations favorites.

Nidification

Il semble que les femelles ne s'accouplent qu'avec les mâles dominants. Le site de nidification est situé en général à proximité des places de chant (de moins de 100 m jusqu'à 1km parfois). Le nid est une simple dépression creusée dans la terre et garnie de quelques herbes. La femelle pond en général dans la deuxième quinzaine de mai et les œufs (2 à 5) sont incubés en 20-22 jours. La femelle assure seule la couvaison, le nourrissage et l'apprentissage des jeunes poussins (les outardeaux), nidifuges, qui ne voleront qu'à l'âge de 1 mois.

Protection

En danger en France (liste rouge) où une régression de plus de 80 % a eu lieu depuis seulement 20 ans. Mais il faut faire une différence entre la population du pourtour méditerranéen qui est stable, voire en légère augmentation et la population des plaines céréalières qui est en déclin plus qu'alarmant. A l'échelle de sa répartition globale, une très grande majorité des effectifs (80 à 90% selon certains auteurs) serait à présent concentrée dans la péninsule Ibérique. Mais l'intensification agricole qui est la principale cause de la régression passée n'épargne pas l'Espagne actuelle, mettant ainsi au jour les problèmes rencontrés avec la PAC. Les menaces les plus importantes sont donc: irrigation des terres arables, conversion des cultures pérennes, réduction des mosaïques culturales, utilisation des pesticides et boisements. La prédation, la chasse et les collisions semblent avoir des impacts moindres.

En France, plusieurs voies ont été choisies pour tenter d'enrayer le déclin de cette espèce, parmi les plus importantes, nous noterons : mise en place de divers types de jachères avec contrat, mise en place d'un " programme Life-Nature expérimental de conservation de l'Outarde canepetière et de la faune associée" (1997-2000) et diverses actions visant à restaurer un biotope favorable.

Souple et appliqué, l'Ariégeois

Cette race de chiens courants associe un physique séduisant à une inébranlable passion de la chasse.

e Sud-Ouest est le berceau de nombreuses races de chiens courants typiquement françaises, d'origines Saintongeaise ou Gasconne que l'on appelle dans le jargon cynophile les " chiens du Midi ".L'Ariégeois en fait partie.

Origines

Ce demi-sang tire ses origines d'anciennes races de briquets de pays coupées avec du pur-sang de meute : bleu de Gascogne ou Gascon-Saintongeois. Les produits ont donné des chiens moins grands, moins lourds que le pur-sang, mais qui ont hérité de son élégance, de sa gorge et de sa robe bleue ou blanche et noire. Tout en empruntant au briquet son intelligence, son activité, son adresse et sa persistance dans le travail. Des chiens de lièvre remarquables, vites, travailleurs, criant bien et se prêtant mieux à la chasse en montagne.

Aussi les veneurs du Midi s'appliquèrent-ils à conserver et à améliorer cette race de chiens qui furent appelés dans la région "chiens coupés". Et comme l'Ariège est le pays où l'on en élevait le plus et d'où venaient les meilleurs sujets, on appela les chiens coupés chiens de l'Ariège.

Ce n'est que dans la deuxième moitié de XXème siècle que commence les inscriptions de cette race au Livre des Origines Françaises (LOF).

Qualités de chasse

Aujourd'hui, ce sont ses qualités de chasse qui singularise l'Ariégeois. Derrière un physique séduisant se dévoile la finesse de son odorat. Pour ses plus fidèles utilisateurs, cette qualité lui permet de quêter longtemps après le lever du jour, là où d'autres ne décèlerait pas le moindre sentiment. Cette sensibilité lui procure une grande fiabilité sur la voie, doublée d'une remarquable régularité.

En action de chasse, l'Ariégeois étonne toujours par sa sage prudence et son chassé ajusté. Habitué à démêler les voies froides de la nuit, il est capable de mettre le temps qu'il faut, pied par pied si nécessaire, pour trouver sans se décourager la retiré d'un gibier. Inutile d'ajouter qu'il est expert pour mener à bien le rapprocher délicat d'un vieux bouquin mais aussi d'une espèce de grand gibier.

Le plus surprenant, c'est que cette véritable minutie n'affecte en rien la vitesse de sa menée. Car autant il est appliqué sur une matinée, autant il est dépêchant dans la poursuite. Sans allure excessive, il chasse d'un train régulier, à la fois allant, sans àcoup et toujours bien ameuté, ce qui fait dire à ses fervents amateurs qu'une meute d'Ariégeois "chasse dans un mouchoir de poche". Il suit la voie du gibier la tête haute et le cou tendu, avec des récrits flûtés au timbre clair qui sont une autre de ses caractéristiques. Généralement hurleur, c'est à dire donnant des coups de gorge prolongés, il dispose d'une voix très sonore, qui outre la satisfaction qu'elle procure, s'entend de très loin.

Enfin côté caractère, l'Ariégeois est un chien sociable et bien équilibré. Il est docile, facile à discipliner et même à créancer. S'il vit près de son maître, il sait se montrer affectueux et même soumis.

Délégué Départemental du Club du Bleu de Gascogne, Gascon-Saintongeois et Ariégeois : Claude Roux I 50 avenue des Combes 34980 Combaillaux tél : 04 67 84 88 78.



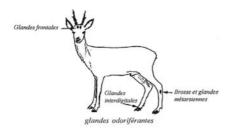
L'Ariégeois chien courant élégant et bien gorgé



La chronique de l'UNUCR

Les voies saines et froides, approche sur les odeurs et les sentiments du grand gibier (partie I)

D'abord d'où proviennent les odeurs ? Prenons le cas du chevreuil



Les glandes odoriférantes lui servent de marquage du territoire par grattis

avec ses sabots ou plutôt ses pinces. Et puis avec ses brosses il marque aussi son territoire par frottis, tandis que les glandes métatarsiennes lui permettent d'identifier ses coulées. Il se sert aussi de la base de ses bois pour marquer son territoire par frottis des petites perches.

Il faut y ajouter les glandes sexuelles pendant la période du rut, mais aussi l'urine et les glandes anales. Sans oublier l'ensemble du pelage sur lequel la sécrétion des glandes se dissémine dans un double but : la protection et l'imperméabilisation et surtout la reconnaissance entre espèces.

Qu'est ce qu'une odeur?

Des acides organiques gras qui se dispersent tels les molécules d'un gaz. Ils s'oxydent plus ou moins à l'air, modifiant l'odeur émise qui excite les papilles olfactives.

La différenciation des odeurs se fait

- Entre espèces, avec des odeurs plus ou moins fortes et perceptibles suivant les animaux. La composition chimique permet de déterminer la provenance des odeurs. L'homme peut sentir et identifier l'odeur d'un sanglier, d'un cerf mais est incapable de détecter l'odeur d'un lièvre, d'un chevreuil que seul un chien est capable de percevoir. En effet pour lui c'est plus facile avec ses 6000 papilles olfactives alors que nous n'en possédons que 300 à 400!

- A l'intérieur d'une même espèce puisque chaque animal possède son odeur propre. Une biche, dans une harde de plusieurs dizaines de bêtes saura retrouver sans faillir son faon. Le chien est lui aussi capable de discerner cette différence et c'est ce qui lui permet de chasser un animal sans faire le change.
- Lorsqu'un animal est blessé il se rajoute au moment du tir des odeurs de stress, de peur. Et puis la blessure va être accompagnée par une production de sang. Même quand les gouttelettes ne



sont plus perceptibles par l'homme le chien continuera à les identifier. Et puis la situation de la blessure joue un rôle : projection de déchets organiques, de sang quand il s'agit d'une balle de poumon, ou de salive s'il s'agit d'une balle de gueule. Mais aussi de sécrétions internes mêmes si les intestins ne sont pas touchés, d'urine, de plasma, de poils

La consistance des odeurs

- Au cours de ses déplacements ou de sa fuite l'animal laissera une odeur dans l'empreinte de ses sabots. Il en sera de même sur la végétation frottée lors de son passage auxquelles s'ajouteront toutes les sécrétions s'il est blessé. C'est ce que l'on appelle le sentiment de l'animal.

- Et comment se comporte l'odeur dispersée par l'animal ? Les acides organiques laissés sur le sol constituent un réservoir temporaire. Il s'évapore ensuite jusqu'à épuisement complet de la source. De bas en haut mais aussi dans le sens horizontal en fonction du vent. Une température douce favorise et accélère l'oxydation des acides organiques. Les sols ont aussi une importance, par temps

de pluie l'émanation est meilleure sur les sols caillouteux que sur les sols sablonneux du fait du lessivage provoqué par l'eau. L'hygrométrie de l'air, le contraste de température air/sol peut bloquer les odeurs. Le grand froid bloque leur propagation. La voie est en générale bonne si l'air est moins chaud que la terre. Le vent accélère l'évaporation des odeurs. Une forte gelée a tendance à " congeler " la voie qui est apte à se redévelopper presque normalement au dégel. Et puis il y a les odeurs parasites de la piste, comme le fumier dans les champs, les traitements ...

Dans le prochain bulletin il sera abordé la consistance des voies, leur sens, leur application en dressage destiné au gibier blessé Mais si vous ne voulez pas attendre la prochaine parution du bulletin fédéral

ou en savoir encore plus je vous donne rendez-vous le 27 juin 2009 à l'école de chasse du Soulié pour une journée découverte de la Recherche au Sang organisée par l'UNUCR avec cours en salle, ateliers d'indices de blessures, démonstrations.

Pour s'inscrire?

Passez par votre Diane, un courrier va leur être adressé ou prenez contact avec la fédération au 04.67.95.39.72, ou avec le délégué départemental de l'UNUCR Joël ROUX au 06.68.54.79.96.

FETE DE LA CHASSE NATURE ET TERROIR



Samedi soir

Repas avec concert de trompes animé par le rallye trompe du Val d'Orb et le rallye trompe du Mont Ventoux

Sur réservation uniquement avant le 17 avril - nombre de places limitées 25,00 € par personne

Dimanche

Concours régional méditerranée de trompes de chasse (toute la journée) Présentation des chiens (10h00) Messe de Saint Hubert (11h30)

Restauration sur place sans réservation

15,00 € par personne

Horaires

Samedi 19h30 - 23h00 et dimanche 8h00 - 19h00

Réservation:

M. BLAYAC Jean 04.67.76.19.43 06.17.22.35.07

Visite du château comprise Entrée gratuite

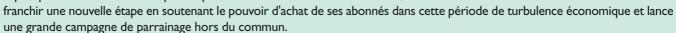
ORGANISÉ PAR LE G.I.C DES CAPITELLES

www.chateau-cassan.com

Saint-Hubert Mobile soutient le pouvoir d'achat de ses abonnés!

Saint-Hubert Mobile se positionne dans le monde des télécoms comme un acteur innovant, différent et continue son opération de séduction auprès du monde cynégétique et rural.

Outre l'attractivité de ses forfaits mobiles, ses services dédiés chasse, l'accès à des promotions cynégétiques pour ses abonnés et sa philosophie de communauté forte et soudée, Saint-Hubert Mobile décide de



L'offre, valable sur une période de 6 mois (jusqu'au 30 Juin 2009), permettra à chaque abonné Saint-Hubert d'empocher 100 euros à chaque parrainage!

Ce montant important, versé directement sur le compte bancaire de l'abonné permettra à ce dernier de cumuler jusqu'à 500 euros! Le filleul recevra de son côté un superbe couteau laguiole en cadeau de bienvenue en plus de sa montre Saint-Hubert Mobile.

Chaque abonné recevra dans sa prochaine facture une brochure explicative ainsi que des coupons de parrainages (coupons imprimables aussi sur www.sainthubertmobile.fr)

Il n'y a pas de restriction d'admission à cette grande offre de parrainage hormis le fait bien naturellement d'être déjà abonné Saint-Hubert Mobile. (voir conditions de l'offre sur www.sainthubertmobile.fr ou au 901 depuis votre mobile ou 0 825 826 848)

Grâce à cette offre unique, Saint-Hubert Mobile confirme sa volonté et sa philosophie de soutien au monde cynégétique et rurale et espère contribuer, à sa manière, au pouvoir d'achat de ses abonnés.

Pour toute information complémentaire concernant l'offre de parrainage:

- * 901 depuis votre mobile Saint-Hubert Mobile
- * Hotline d'info : 0825 826 848 (0,15€/min depuis un fixe en France Métropolitaine)
- * www.sainthubertmobile.fr ou contact@sainthubertmobile.fr

Des adhésions pour sauver le lapin

Le Président de l'ANCLATRA (Association Nationale de Chasseurs de Lapins et de défense des Chasses Traditionnelles) lance un appel à tous les chasseurs du département de l'Hérault.



notre passion

Chers amis chasseurs,

Notre association ANCLATRA a besoin de vous pour représenter une FORCE importante afin de pouvoir prétendre à être reconnue par les plus hauts dirigeants de la chasse Française qui auraient tendance à nous considérer comme quantité négligeable, même si nous sommes les plus représentatifs en nombre de chasseurs de petit gibier.

Pour cela, nous devons compter sur nos adhérents. En effet, aucune association ne peut vivre sans adhésion. Les adhésions permettent, d'activer, d'informer, de documenter chaque membre de l'association.

Aujourd'hui, pour 15 euros, je vous propose une adhésion annuelle à l'ANCLATRA et 4 numéros de notre revue trimestrielle " La chasse et ses Traditions ". Ainsi, chaque trimestre, vous serez tenu au courant de l'actualité cynégétique nationale, particulièrement celle concernant le lapin de garenne. Les années suivantes, vous serez relancés automatiquement dès réception du quatrième numéro, ce qui vous permettra de ne pas interrompre votre adhésion et la réception de notre revue.

Si nous avons choisi l'Hérault pour effectuer cette démarche d'envergure auprès de tous les chasseurs, c'est pour la simple raison que notre Président Fédéral Monsieur Jean-Pierre GAILLARD est un ancien de notre association, qu'il est devenu incontournable pour ce qui est du lapin en étant membre titulaire de la commission Nationale suivi lapin avec d'autres Présidents Fédéraux qui sont loin des idées qu'il apporte, car ces gens sont moins préoccupés que lui dans ce combat qu'il mène en y mettant toute son énergie, en ajoutant personnellement qu'il a compris que si le lapin disparaît c'est la chasse traditionnelle et populaire qui disparaîtra en

Dans nos régions méridionales, le lapin est un gibier emblématique, c'est le seul qui arrêtera la chute des permis de chasser même si le sanglier est encore le recours pour certains qui auraient déjà raccrochés le fusil.

Si vous êtes d'accord avec notre conception de la chasse, alors adhérez à l'ANCLATRA. Vous nous aiderez ainsi dans notre lutte contre les maladies virales du lapin. Votre soutien sera pour les bénévoles que nous sommes la meilleure des motivations.

En espérant que je ne suis pas comme Don Quichotte qui se battait contre les moulins à vent, je compte sur vous pour devenir adhérent à notre association en expédiant à l'adresse ci-dessous un chèque de 15 euros avec vos noms, adresse et n° de téléphone.

> Votre dévoué : Joseph MESTRE Président ANCLATRA

P.S.: les adhésions sont à expédier à l'adresse suivante :ANCLATRA - 5 avenue de Roujan 34320 MARGON





Saint Gély du Fesc Hérault

22ème Salon Chasse Pêche Nature

30 & 31 mai 2009

























